

 <p>Gemeng FRÉISENG</p>	<p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE</p> <p>RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA RUE "SAUERWISS" A HELLANGE</p> <p>Route barrée / Sauerwiss / livraison</p>
---	--

Del - 26 - 077

Séance du: 6 juillet 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Hellange, sur la rue "Sauerwiss", pour une route barrée devant les maisons n°8, n°10, n°17, n°19 et n°21, du 10/07/2026 au 11/07/2026 entre 7.00 et 18.00 (< 72 heures), comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



Numéro: 214

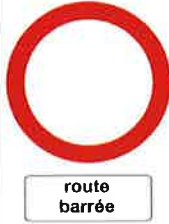
Date de vote au collège échevinal : 06/07/2026

Date début : 10/07/2026

Date fin : 11/07/2026

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **Sauerwiss à Hellange (Helléng)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- devant les maisons n°8, n°10, n°17, n°19 et n°21 entre 07h00 et 18h00	

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:  Le Bourgmestre  La Secrétaire

AVIS IMPORTANT AUX RIVERAINS

« rue Sauerwiss »

Madame, Monsieur,

La commune vous informe qu'en raison d'une intervention, la rue « Sauerwiss » sera barrée entre les maisons n° 8-10/17-21 pour toute circulation de passage aux périodes suivantes :

Mardi, le 10 juillet 2026 entre 07h00 et 18h00



Une déviation sera mise en place par la commune. Les riverains peuvent y accéder dans la mesure du possible.

En cas de problème ou d'interrogation, nous vous prions de contacter notre secrétariat du Service Technique au (+352) 23 66 84 08 607.

En vous priant de nous excuser pour les nuisances qui pourront être temporairement générées par ces travaux, et comptant sur votre compréhension.

Cordialement,

